

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Adopté

N° AS704

AMENDEMENT

présenté par
Mme Abadie-Amiel, rapporteure, M. Philippe Vigier, rapporteur M. Delautrette, rapporteur
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« une »

le mot :

« sa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.